

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} octobre 2021

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2021 | Page 2 |
| 3. | Eco-pâturage : présentation du projet par le CME et validation | Page 2 à 4 |
| 4. | Mairie : présentation du réaménagement du hall d'accueil | Page 5 à 6 |
| 5. | Appartement 2 bis rue de Bretagne : convention avec France Horizon | Page 6 |
| 6. | Vieux Bourg : aménagement d'un parking | Page 6 à 7 |
| 7. | SIEMML : facture annuelle des dépannages | Page 8 |
| 8. | Partenariat avec 2 mutuelles | Page 8 |
| 9. | Compte-rendu des commissions | Page 8 à 9 |
| 10. | Calendrier | Page 9 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Claudia THARREAU, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Eric LOMBART, Evelyne MERLET, Céline FROGER et Nadine BOURCIER.

Membres absents : Olivier BACLE (pouvoir donné à Claire BIMIER), Nathalie CAILLAUD (pouvoir donné à Claudia THARREAU), Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Myriam GOURDON, Laetitia COULONNIER et Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Claire BIMIER

~~~~~

## 1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal **DÉSIGNE** Madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## 2 - APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2021

## 3 - ECO-PÂTURAGE : PRÉSENTATION DU PROJET PAR LE CME ET VALIDATION

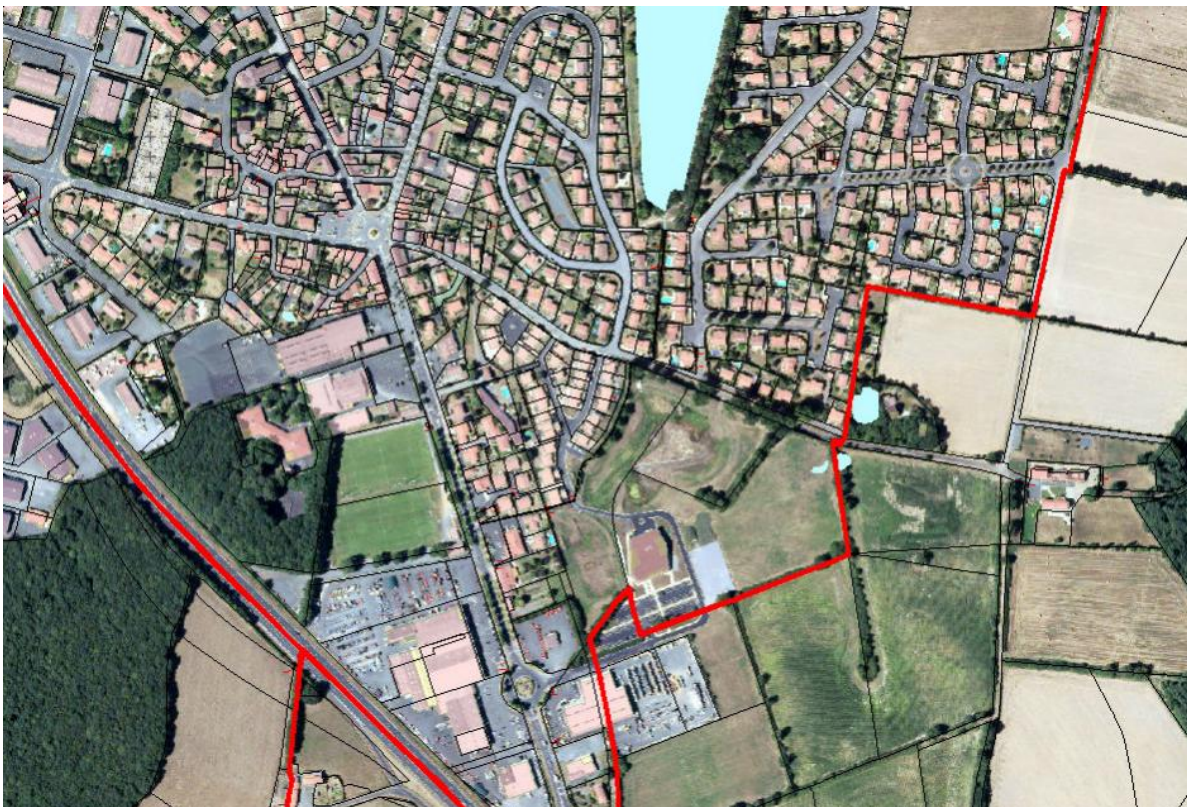
Le projet de créer une zone d'éco-pâturage a été voté au CME de janvier 2021.

Pourquoi l'éco-pâturage ?

L'éco-pâturage est une manière d'entretenir du terrain de façon naturelle : pas de nuisance sonore puisqu'il n'y a plus de tondeuse ou tout autre engin mécanique, il ne produit pas de déchets verts.

C'est un lieu en général reposant et qui permet de créer du lien social.

Le CME a fait le choix de la zone de la Prairie, car elle est spacieuse et facile d'accès. La structure de jeux à côté de la salle attire également les familles.







Le terrain pour accueillir les animaux a été nettoyé.  
La future implantation des clôtures a été réfléchié pour pouvoir faire le tour le plus possible de la zone.







Trois entreprises ont été contactées afin qu'elles établissent un devis pour les clôtures.

| Nom Entreprise                               | Montant devis    |
|----------------------------------------------|------------------|
| CLOTURE DU VAL DE LOIRE<br>AUBIGNE SUR LAYON | <b>4554 €</b>    |
| LES ATELIERS DU BOCAGE<br>LE PIN             | <b>5136 €</b>    |
| SARL SEGUIN<br>SAINT LEGER SOUS CHOLET       | <b>6754,02 €</b> |

A prestation égale, le CME propose de retenir le moins élevé.

En ce qui concerne les animaux, un professionnel, l'entreprise Nature éco-pâturage, propose une prestation « tout compris » : mise en place de moutons (le nombre varie en fonction de la pousse de la végétation), visites régulières et suivi sanitaire des animaux, fourniture d'un abri...

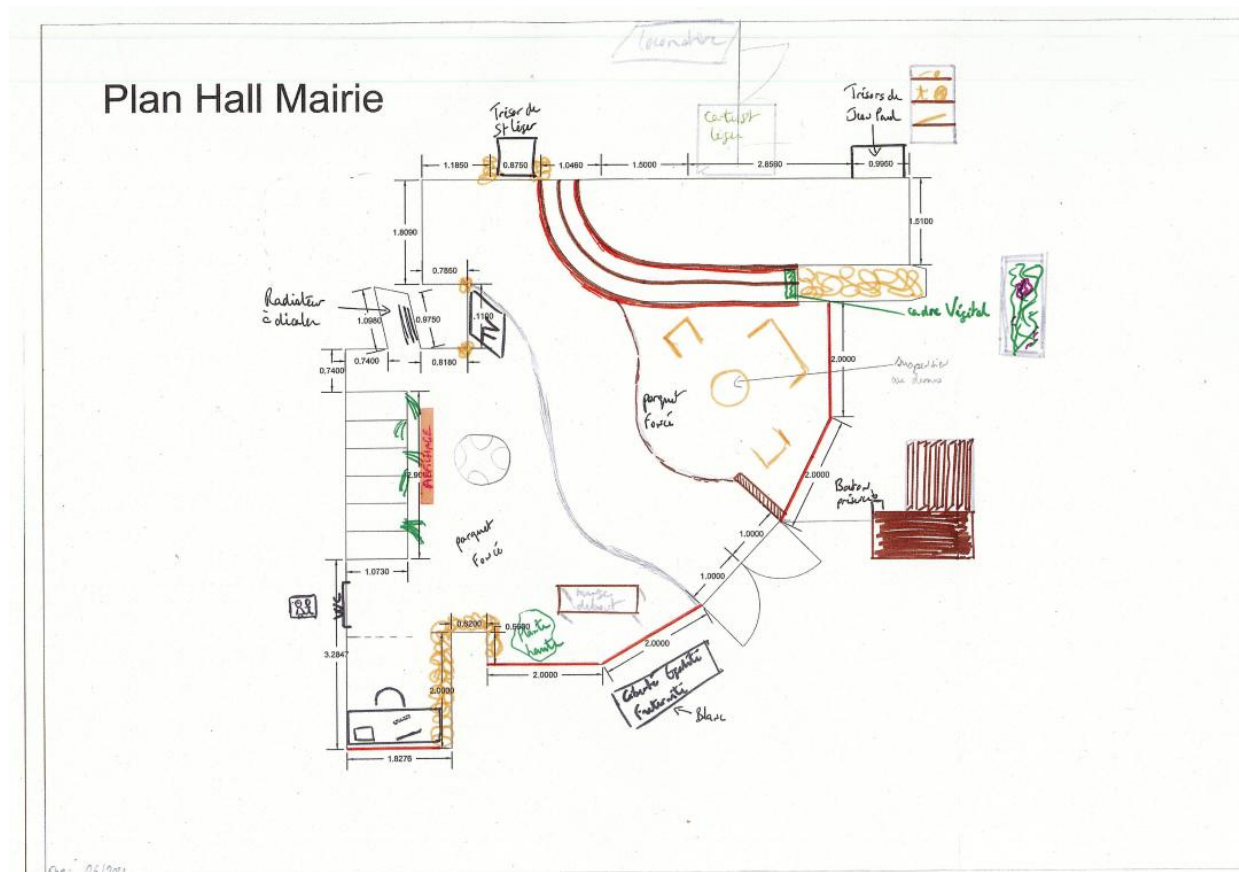
Le coût annuel serait de 1 518,40 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet du CME et retient les entreprises Clôture du Val de Loire et Nature éco-pâturage pour les animaux.

#### 4 – MAIRIE : PRÉSENTATION DU RÉAMÉNAGEMENT DU HALL D'ACCUEIL

Afin de rendre le hall de la mairie plus accueillant, différents travaux sont programmés :

- La porte d'entrée vient d'être changée (8 037,90 €) pour un meilleur accès aux personnes handicapées
- Un espace convivial d'attente sera aménagé
- L'accès internet de la Poste sera déporté pour plus de confidentialité
- Un affichage numérique des informations communales sera mis en place.



Une enveloppe de 12 900 € avait été provisionnée lors du vote du budget, en mars.

Une 2<sup>ème</sup> somme, de 5 000 €, avait été décidée pour rénover le bureau ovale de la mairie.

Au vu des devis, le groupe de travail de la commission « cadre de vie » propose de reporter la réfection du bureau à 2022, et d'affecter la somme au hall d'accueil.

Les travaux s'échelonnent tout de même sur 2 exercices, fin 2021 et début 2022, selon le budget prévisionnel suivant :

#### AMÉNAGEMENT DU HALL DE LA MAIRIE

| LOTS |                | Montant TTC             |      | LOTS |                                      | Montant TTC     |      |
|------|----------------|-------------------------|------|------|--------------------------------------|-----------------|------|
|      | Peinture       | 2 763,01 €              | 2021 |      | Mobilier                             | 2 700 €         | 2022 |
|      | Sol            | 7 474,14 €              |      |      | SUPPORT Affichage                    | 371 €           |      |
|      | Plafonds       | 3 629,40 €              |      |      | AFFICHAGE DYNAMIQUE                  | 548 €           |      |
|      | Electricité    | 2 000,00 €              |      |      | AFFICHAGE DYNAMIQUE<br>(paramétrage) |                 |      |
|      | Luminaire      | 1 457,00 €              |      |      | VEGETAUX                             | 1 019 €         |      |
|      | Signalétique   | 697,00 €                |      |      | Aménagement divers                   | 609 €           |      |
|      |                |                         |      |      | Divers (maj plan)                    |                 |      |
| 2021 | Sous Total TTC | <b>18 021 €</b>         |      | 2022 | Sous Total TTC                       | <b>5 247 €</b>  |      |
|      |                | <b>TOTAL TTC</b>        |      |      |                                      | <b>23 268 €</b> |      |
|      |                | <b>Budget validé</b>    |      |      |                                      | <b>17 900 €</b> |      |
|      |                | <b>Budget pour 2022</b> |      |      |                                      | <b>5 368 €</b>  |      |

A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de réaménagement du hall et l'étalement des travaux sur 2 exercices budgétaires.

#### 5 – APPARTEMENT 2 BIS RUE DE BRETAGNE / CONVENTION AVEC FRANCE HORIZON

Le Conseil Municipal avait acté la future destination de l'appartement de la commune 2 bis rue de Bretagne : il s'agira d'un lieu d'accueil d'urgence. Afin de le « rafraîchir », la peinture intérieure va être refaite dans les prochaines semaines, pour un montant de 9 501,89 € TTC.

La remise aux normes électriques va également être effectuée.

France Horizon, association agréée par l'État pour gérer des accueils d'urgence, propose un partenariat avec la commune. Pour ouvrir ce type de logement, elle serait l'interlocutrice unique : paiement du loyer, fourniture du mobilier...

Pour l'appartement 2 bis rue de Bretagne, la commune proposerait un loyer de 300 € par mois sans les charges. Si la rénovation est achevée, la mise à disposition pourrait être effective dès le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

L'association va être contactée pour une prise en charge même partielle du montant des travaux.

A la majorité des voix (11 pour, 5 abstentions), le Conseil Municipal **VALIDE** cette mise à disposition de l'appartement à France Horizon.

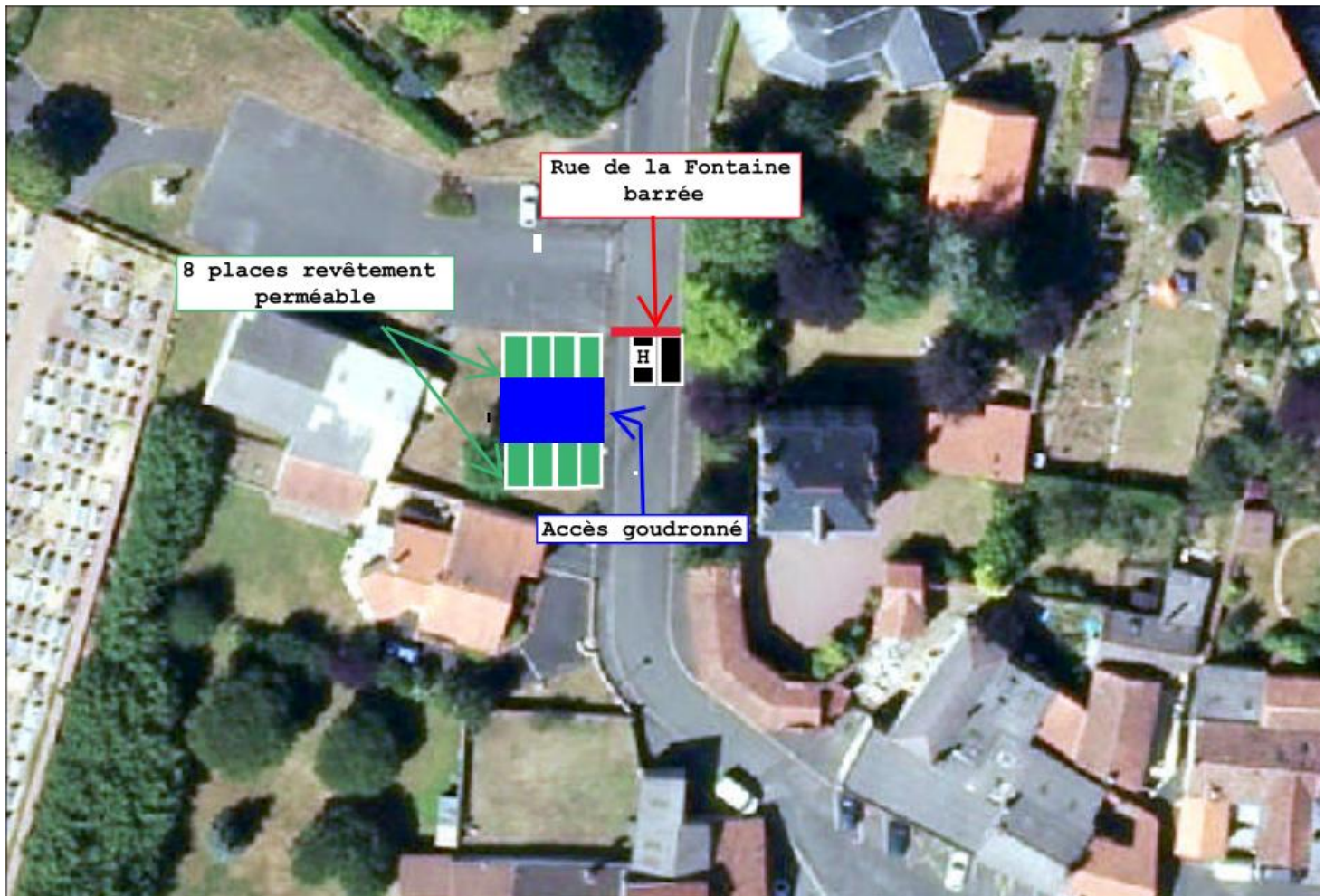
#### 6 – VIEUX BOURG : AMÉNAGEMENT D'UN PARKING

La réflexion sur le réaménagement du Vieux Bourg continue avec les riverains.

Après avoir empêché le transit des voitures par la rue de la Fontaine, dix nouvelles places de stationnement dont une pour personne handicapée, vont être aménagées à côté et sur la rue de la Fontaine côté Vieux Bourg. Elles seront conçues pour éviter l'imperméabilisation du sol. L'entreprise Eurovia interviendra ces prochaines semaines pour un montant de 20 392,01 €.



Un nouveau plan de circulation dans tout le quartier, validé par les riverains, plus adapté à l'étroitesse des rues, sera mis en place à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2022.



sens de circulation

projet d'aménagement du Vieux Bourg - Saint-Léger-sous-Cholet





## 7 – SIEML : FACTURE ANNUELLE DES DÉPANNAGES

Le SIEML adresse une facture annuelle pour les petites interventions sur l'éclairage public. Elle s'élève cette année à 345,69 € TTC, répartie comme suit :

| LIEUX DE DÉPANNAGE                                                | NATURE DU DÉPANNAGE                                                                                                         | DATE D'INTERVENTION | MONTANT TTC DEMANDÉ A LA COMMUNE |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| rue d'Anjou<br>rue des Mauges<br>rue de l'Evre<br>rue des Mimosas | Changement pavé led pour un candélabre.<br>Changement lampe dans 3 rues.<br>Suppression d'un point lumineux (cartographie). | 30/05/2021          | 345,69 €                         |

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** cette facture annuelle.

## 8 – PARTENARIAT AVEC DEUX MUTUELLES

Le 16 septembre dernier, la commune avait organisé une réunion publique où deux organismes ont présenté leur offre de mutuelle santé : AXA et la mutuelle la Choletaise.

Il s'agissait de répondre aux éventuels besoins des personnes n'ayant pas de couverture complémentaire obligatoire par les entreprises : retraités, demandeurs d'emploi, jeunes...

La commune n'a pas sélectionné de prestataires. Elle laisse le libre choix à chacun de contacter les organismes et de comparer leurs prestations :

Axa, M. David GÉLY, 06 09 81 36 05, [david.gely@axa.fr](mailto:david.gely@axa.fr)

La Mutuelle la Choletaise, 02 41 49 16 00, [conseil@mutuellelacholetaise.fr](mailto:conseil@mutuellelacholetaise.fr)

## 9 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### Cadre de vie :

Les travaux programmés lors du vote du budget ont été passés en revue : sentier autour de l'étang, protection de la frayère, travaux à l'école et aux vestiaires du foot...

D'autres travaux sont en attente : démoissage de l'église (programmé fin octobre), mise aux normes d'un local de stockage à l'école, plantation d'arbres rue Cesbron Lavau, travaux pour le bateau lavoir en décembre...

Sentier pédestre avec La Séguinière : les travaux sont commencés. Des plantations auront lieu courant de l'hiver avec les écoles.

### Vie sociale :

- Rentrée des écoles et du restaurant scolaire : 386 enfants inscrits au restaurant scolaire sur 393 enfants dans les 2 écoles.

- Assemblée générale de l'AELA : l'association a fait part de ses difficultés de recrutement.

- Label zéro mégot : St Léger s'est déjà engagée dans la collecte des mégots. Pour aller plus loin, les communes peuvent être subventionnées par l'organisme ALCOME pour intensifier la collecte.

### Vie associative/communication :

- Accueil des nouveaux St Légeois : plus de 70 personnes sont venues le samedi 25 septembre.



- Anniversaire du marché le dimanche 26 septembre.
- Vide-grenier et fête du boudin le week-end des 23 et 24 octobre 2021.
- Bulletin municipal à paraître mi-novembre
- CME : soirée cinéma le 19 novembre 2021, à 18h30 à la salle de la Prairie avec le film « Hôtel Transylvanie » (passe sanitaire obligatoire pour toutes les personnes âgées de plus de 12 ans et 2 mois)

## 10 – CALENDRIER

| OCTOBRE         |    |                                                      |       |
|-----------------|----|------------------------------------------------------|-------|
| <b>Lundi</b>    | 4  | Bureau AdC                                           | 18h00 |
| <b>Lundi</b>    | 4  | Commission cadre de vie (Mairie)                     | 20h00 |
| <b>Lundi</b>    | 11 | Commission vie sociale (Mairie)                      | 18h15 |
| <b>Mardi</b>    | 12 | Commission vie associative et communication (Mairie) | 20h00 |
| <b>Lundi</b>    | 18 | Conseil AdC (sous réserve)                           | 18h30 |
| <b>Mardi</b>    | 19 | Intercommunalité                                     | 19h45 |
| <b>Mercredi</b> | 20 | Réunion finances (Mairie)                            | 18h00 |
| <b>Samedi</b>   | 23 | Fête du boudin                                       |       |
| <b>Dimanche</b> | 24 | Fête du boudin et vide grenier                       |       |

| NOVEMBRE        |    |                                             |                  |
|-----------------|----|---------------------------------------------|------------------|
| <b>Mardi</b>    | 2  | Bureau AdC                                  | 18h00            |
| <b>Mercredi</b> | 3  | Commission intercommunalité                 | 19h45            |
| <b>Vendredi</b> | 5  | Conseil Municipal                           | 20h00            |
| <b>Lundi</b>    | 8  | Commission cadre de vie                     | 20h00            |
| <b>Mardi</b>    | 9  | Commission vie associative et communication | 20h00            |
| <b>Lundi</b>    | 15 | Conseil AdC                                 | 18h30            |
| <b>Lundi</b>    | 15 | Commission vie sociale                      | 18h15 ou 20h00   |
| <b>Vendredi</b> | 19 | Soirée cinéma du CME (salle de la Prairie)  | 18h30            |
| <b>Samedi</b>   | 20 | CME (pôle culturel)                         | 10h30            |
| <b>Dimanche</b> | 28 | Repas des aînés (salle de la Prairie)       | Toute la journée |
| <b>Lundi</b>    | 29 | Bureau AdC                                  | 18h00            |

Dates des élections en 2022 (sous réserve de la publication des décrets) :

- présidentielles : 10 et 24 avril
- législatives : 12 et 19 juin